



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 61736

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les prêts bancaires à la consommation dont un taux différent est proposé, selon que le client souscrit ou pas l'assurance emprunteur auprès de sa banque. Ainsi, ce taux est généralement plus élevé si l'assurance emprunteur n'est pas prise auprès de la banque. Il souhaiterait obtenir des informations précises sur ce sujet et notamment sur l'opportunité d'une telle décision.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61736

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10088

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)